

Conseil Municipal du 27 février 2012

MOTION « Pour la parité »

Le Conseil municipal de Saint-Paul réuni le jeudi 27 février 2012

- ✓ **Considérant** qu'en moyenne, au niveau mondial, les gouvernements comptent 7% de femmes et les parlements n'en comptent que 12 %;
- ✓ **Considérant** qu'en France, le taux de féminisation est de 18,5 % à l'Assemblée nationale et de 22,1 % au Sénat ;
- ✓ **Considérant** que la parité s'est imposée aux communes et au conseil régional, suite à la loi du 6 juin 2000 dite « loi sur la parité » et ainsi permis une égale représentation hommes/femmes dans les conseils municipaux et régionaux de France ;
- ✓ **Considérant** qu'après plus de cinquante ans d'exercice du droit de vote, les femmes sont encore peu présentes sur la scène politique réunionnaise ;
- ✓ **Considérant** que dans le cadre des scrutins uninominaux, non soumis à des mesures paritaires contraignantes, les femmes sont toujours défavorisées ;
- ✓ **Considérant** que, pour les **législatives**, le ticket paritaire n'est pas obligatoire mais il existe des sanctions financières à l'encontre des partis politiques qui ne respectent pas le principe de parité ;
- ✓ **Considérant** que, malgré la sanction financière, dans les faits, les stratégies électorales discriminantes continuent à primer sur l'enjeu démocratique qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ✓ **Considérant** que, trop souvent encore, les femmes sont considérées non pas comme actrices de changements mais comme la variable d'ajustement des stratégies politiques.

Le Conseil Municipal de Saint-Paul :

- **rappelle** à la veille des prochaines élections législatives de 2012 :
 - que la parité est inscrite à l'article 1^{er} de la Constitution ;
 - qu'aujourd'hui, 81,5 % des députés sont des hommes.
- **dénonce** l'attitude des partis qui préfèrent supporter les pénalités financières plutôt que de proposer une représentation politique à l'image de la société ;
- **se prononce en faveur de la parité** et demande aux partis politiques de respecter la parité aux prochaines législatives.